

Motion du 8 mars 2023 de M. Yves Herren: «Végétalisation des murs aveugles des immeubles appartenant à la Ville de Genève».

(renvoyée à la commission du logement
par le Conseil municipal lors de la séance du 29 novembre 2023)

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la minéralité des façades aveugles des immeubles;
- la faculté des murs aveugles à absorber et capter la chaleur;
- leur capacité de réverbération;
- leur présentation souvent inesthétique;
- l’existence d’un certain nombre de façades aveugles des immeubles dont la Ville de Genève est propriétaire;
- la compétence que la Ville de Genève possède;
- les possibilités nouvelles et efficaces de végétaliser des pans de murs complets;
- la fraîcheur et l’ajout visuel qu’une telle opération est capable d’apporter,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à végétaliser au plus vite les façades aveugles des immeubles propriété de la Ville de Genève.